

# Les fenêtres de la discorde

**Violente agression à caractère homophobe ou querelle de voisinage sur fond d'exhibitionnisme ? Difficile de faire la part des choses dans cette intrigue criminelle qui, une nouvelle fois, défraie la chronique judiciaire. Enquête.**

UNE quinzaine de jours auront suffi. Vidé de sa substance, le soufflet est presque définitivement retombé. Rémi Régis, le jeune homme de 25 ans qui s'affirmait victime d'une cabale « anti-homosexuels », déclenchée par ses voisins et amplifiée par des habitants de son quartier, a quasiment perdu toute crédibilité.

L'enquête préliminaire diligentée par le Parquet de Marseille, comme celle que nous avons menée sur le terrain, tendent à prouver qu'il n'était nullement question d'homophobie, comme l'affirmait notre confrère de *La Provence*, mais bien d'une querelle de voisinage dont l'origine repose sur un problème d'exhibitionnisme.

Un différend entre des voisins de palier qui se connais-

sent pourtant très bien. Angéla et Thomas (NDLR - les prénoms ont été changés à la demande des intéressés qui souhaitent garder l'anonymat), les coupables présumés, entretiennent d'excellentes relations avec les parents de Rémi qui occupent l'appartement mitoyen au leur. Deux années sous le signe d'une convivialité que les protagonistes qualifient de « méditerranéenne » : discussions, dépannage alimentaire, services rendus. Voire même un peu plus : souvent absents, les parents auraient demandé à Angéla de « jeter un œil » sur leur fils.

## Pétage de plombs

En dépit de ce contexte amical, les relations de voisinage ont tourné à l'eau de boudin. Le 24 juillet, après un repas partagé avec cinq de ses amis, Rémi aurait été violemment agressé par ses voisins. Après avoir « défoncé la porte », Angéla et Thomas se seraient jetés sur le jeune homme et l'auraient « tabassé » en l'insultant. Ils lui reprochent des exhibitions répétées à ses fenêtres. Ensuite, le couple aurait fait « descendre quatre étages » à Rémi « à coups de pieds dans le ventre et à coups de poings ».

Alertés par ses amis, les parents de Rémi arrivent sur place. Le jeune homme leur explique ce qui vient de se passer alors qu'un « groupe d'une vingtaine de personnes, rassemblées autour des agresseurs en bas de l'immeuble, se mettent à vociférer des insultes racistes, homophobes, sexistes et antisémites ». Sur ce, la police arrive « à la demande des agresseurs » selon Rémi qui affirme leur avoir téléphoné huit fois, sans succès. L'affaire en reste là, du moins pour le moment.

Le mardi suivant, Thomas aurait de nouveau menacé le jeune homme en lui administrant une gifle. Rémi se décide alors à rompre le silence. Il contacte le Collectif de lutte contre l'homophobie et le sexisme qui va l'aider dans ses démarches. Rémi dépose une plainte et prévient les médias pour dénoncer « l'homophobie latente » qui régnerait « dans le quartier ». Une conférence de presse est organisée au cabinet de son avocat. De leur côté, Angéla et Thomas déposent aussi une plainte, mais pour exhibition sexuelle.

Un article paraît le samedi 31 juillet dans *La Provence* sous le titre : « Panier : l'inquietante agression d'un ho-



Encore une fois la promiscuité est à l'origine de ce litige entre voisins. (Photo Laurent SACCOMANO)

mo » où seul le témoignage de Rémi est présenté. A sa lecture, Brice Robin, procureur adjoint au TGI de Marseille, est « outré ». Il va se raviser.

## Une vie sexuelle débridée

Les auteurs présumés, que nous avons finalement rencontrés, nient la version des faits dévoilée par le garçon. Certes, ils ne contestent pas l'altercation, mais le couple dément fermement les circonstances qui ont conduit à cette échauffourée.

Depuis six mois, ils vivent la sexualité débridée de leur voisin « en direct » et ils

considèrent que leur fille, âgée de dix ans, n'a pas à en subir les conséquences. Après avoir été prévenu par le voisinage de l'exhibition de la veille, une de plus selon eux, ils ont voulu discuter avec Rémi pour lui faire part de leur ras-le-bol. Le jeune homme leur ouvre sa porte et la conversation s'engage.

Malheureusement, la discussion s'envenime et trois gifles tombent. Ni insultes et encore moins d'étages descendus à coups de pieds. Une version d'ailleurs corroborée par un voisin de palier qui a assisté à la scène. S'ils regrettent leurs actes et avouent s'être « emportés », Angéla et

Thomas se défendent en affirmant avoir simplement voulu protéger leur fille. Ils rejettent avec ténacité le mobile de l'homophobie.

Quant à la manifestation spontanée, les témoignages que nous avons recueillis montrent qu'elle n'a pas pris les proportions que la présumée victime décrit. Sur la place de Lenche, à deux pas de l'immeuble, nul n'a vu ou entendu une vingtaine de personnes vociférer des insultes homophobes.

Amnésie collective ou sincérité ? Dans sa plainte initiale, Rémi n'avait pas mentionné cet attroupement.

Geoffrey DIRAT

## Instruction prudente

L'UNDI dernier, Brice Robin a confirmé qu'une enquête préliminaire était bien en cours, mais que les éléments en sa possession ne lui permettaient pas d'ouvrir une information judiciaire. « Nous allons entendre tout le monde et vérifier les allégations des uns et des autres », a expliqué le procureur adjoint qui reconnaissait attendre, avec un soupçon d'impatience, la confrontation prévue mercredi entre les protagonistes. « Elle devrait nous permettre de faire la part des choses », souligne-t-il.

Le procureur adjoint avait vu juste. Une autre source, proche de l'enquête, concède qu'elle a « rarement vu une victime avoir autant de respect pour ses agresseurs »... A l'issue des quatre heures d'entrevue, le jeune homme reconnaissait que les coups portés n'étaient pas en relation avec l'homophobie, il admettait même « comprendre la violence » si l'exhibition est avérée. Plus intrigant encore, le jeune homme est revenu sur ses allégations concernant les quatre étages descendus à coups de pieds, comme sur la manifestation. Au vu de ce revirement inattendu, Brice Robin décide finalement de ne pas ouvrir une information judiciaire, « ça n'en vaut pas la peine », et oriente l'instruction vers une médiation pénale pour un simple litige de voisinage.

## Double discours

Pourtant, Rémi Régis campe toujours sur

ses positions. Interviewé quelques heures après l'entrevue avec ses agresseurs, le jeune homme reste « persuadé du caractère homophobe » de l'agression. Il maintient également ses déclarations concernant les quatre étages et la manifestation. « Je suis l'agresseur, martèle-t-il, je suis touché dans mon honneur et ma dignité. J'ai toujours essayé de cacher ma sexualité mais, désormais, tout le quartier s'est ligé contre moi. »

Du côté du collectif qui le soutient, le son de cloche est exactement le même. « On a l'impression que la police et le procureur veulent étouffer l'affaire », accuse sans détour Anne-Marie, l'une des membres du collectif. Rémi, qu'elle juge « influençable », aurait été « intimidé avant et pendant la confrontation », ce qui expliquerait son revirement. « On a délibérément cassé du PD, ajoute-t-elle, et l'omerta qui pèse sur le Panier empêche l'affaire d'éclater au grand jour. » Convaincus de l'homophobie rampante qui règne dans le quartier, ils entendent se mobiliser dès la rentrée.

Affabulation, paranoïa ou récupération à des fins médiatiques ? Toutes les incertitudes sont permises. Seule certitude : cette histoire montée en épingle témoigne une nouvelle fois de la plus grande réserve dont doivent faire preuve la police, la justice et, par ricochet, les médias.

G.D.